

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 13 OCTOBRE 2015 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- LISETTE V.-PAINCHAUD, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- SUZANNE VOCAL, représentante de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2015-10-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 octobre 2015 soit adopté avec Varia ouvert et en ajoutant au point 4. RENCONTRE, le point 4.1 – Rencontre du groupe Stop Oléoduc.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 15 septembre 2015
4. RENCONTRE
 - 4.1 Rencontre du groupe Stop Oléoduc
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 PALÉE
 - 5.1.1 Suivi du PALÉE

- 5.2 Comité local de développement
 - 5.2.1 Convention de partage (articles 288-289 et article 17 de l'entente)
 - 5.2.2 Transfert de fonds (transfert « *Fonds Argousiers* » à la MRC pour constitution d'un fonds réservé)
 - 5.2.3 MDEIE – Comité d'investissement
- 5.3 Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 Adoption du projet de PGMR2
 - 5.3.1.1 Adoption
 - 5.3.1.2 Programme national de promotion de la politique
 - 5.3.2 Programme pour achat de bacs de récupération pour lieux publics
- 5.4 Sécurité incendie
 - 5.4.1 Coopération – Projet
 - 5.4.2 Entente intermunicipale pour partage d'une ressource commune en matière de prévention incendie – Avis de non-renouvellement de l'entente dans sa forme actuelle (demande de modification)
 - 5.4.3 Programme d'aide financière du MSP – Compilation des besoins en formation
 - 5.4.4 Unité d'urgence et utilisation pour transport des pompiers
- 5.5 URLS – Projet du logiciel Parc-o-mètre
- 5.6 Tarifs pour des cartes et autres extractions non standards
- 5.7 Vente pour non-paiement de taxes – Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 5.8 Projet d'achat regroupé pour la réalisation d'orthophotos
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Oléoduc Énergie Est
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.3 Avis de conformité
 - 6.3.1 Isle-aux-Grues
 - 6.3.2 Ville de Montmagny - CcM-13
 - 6.3.3 Ville de Montmagny
 - 6.3.4 Ville de Montmagny - Exclusion
 - 6.4 Rapport de la rencontre avec l'UPA
 - 6.5 Règlement sur le prélèvement d'eau
 - 6.6 Tourisme Montmagny et les Îles et Parc des Appalaches
 - 6.7 Projets régionaux
 - 6.7.1 Parc linéaire Monk
 - 6.7.2 Autres
 - 6.8 Demande d'appui – Projet de conservation volontaire de milieu humide en forêt privée dans la MRC de Montmagny 2016-2017
 - 6.9 Projet de caractérisation et de stabilisation des rives à Montmagny
 - 6.10 Installations septiques
- 7. CORRESPONDANCE ET REPRÉSENTATION
 - 7.1 Colloque de l'Association des archéologues du Québec
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2015
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 octobre 2015
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 15 SEPTEMBRE 2015

2015-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 5 septembre 2015 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 RENCONTRE DU GROUPE STOP OLÉODUC

Dix représentants du groupe « Stop Oléoduc » rencontrent le Conseil de la MRC afin de communiquer aux maires leurs inquiétudes, voire même, leur opposition au projet « Énergie Est ». Le groupe de citoyens évoque les dangers du passage de l'oléoduc sur le territoire et du transport ferroviaire sans cesse croissant.

Les représentants du groupe demandent à la MRC de s'opposer formellement au transport de matière dangereuse sur le territoire par la voie d'un oléoduc ou par la voie ferroviaire.

En réponse aux interventions du groupe, le préfet réitère les préoccupations de la MRC de Montmagny qui sont semblables à celles évoquées par les citoyens, mais avise ceux-ci qu'un organisme public qui doit s'en tenir aux pouvoirs que la loi lui attribue ne peut s'opposer à un projet qu'en vertu de ses règlements ou d'études approfondies et sérieuses sur le sujet.

C'est pourquoi, le Conseil de la MRC entend formuler aux MRC partenaires de procéder immédiatement à l'analyse du projet « Énergie Est » par l'entremise de spécialistes dans les plus brefs délais.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 PALÉE

5.1.1 SUIVI DU PALÉE

Une réunion de travail des services a eu lieu le mercredi 7 octobre dernier afin de faire un suivi des actions. En pièce jointe, vous trouverez un topo des actions en cours et les dossiers de couleurs sont les dossiers priorités.

5.2 COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

5.2.1 CONVENTION DE PARTAGE (ARTICLES 288-289 ET ARTICLE 17 DE L'ENTENTE)

Le MAMOT exige d'avoir une convention de partage conformément à la loi. La MRC pourra établir une telle convention dès que le vérificateur nous aura transmis un projet d'état financier de fermeture. Le vérificateur sera en mesure de nous transmettre le projet et la MRC déposera un projet pour la **session du 10 novembre 2015**. Le MAMOT a été informé de cette date.

5.2.2 TRANSFERT DE FONDS (TRANSFERT « FONDS ARGOUSIERS » À LA MRC POUR CONSITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ

* **M. Louis Lachance dénonce son intérêt dans le dossier et il se retire de la salle de réunion à 21h24.**

CONSIDÉRANT le « Fonds Argousiers » créé par le CLD en lien avec la production de ce nouveau produit pour son éventuelle commercialisation;

2015-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le « Fonds Argousiers » d'une somme de 27 000 \$ soit transféré à la MRC de Montmagny afin d'en assurer la gestion conformément aux objectifs mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

** **M. Louis Lachance est invité à réintégré la salle de réunion à 21h27.**

5.2.3 MDEIE – COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le MDEIE nous informe qu'il demande à être représenté sur le comité d'investissement pour les dossiers FLI. La demande a été acheminée au Service Affaires pour information au comité.

5.3 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 ADOPTION DU PROJET DE PGMR2

5.3.1.1 Adoption

- CONSIDÉRANT que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Montmagny est en vigueur depuis le 9 septembre 2003 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;
- CONSIDÉRANT que la consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins:
 - . un représentant du milieu des affaires;
 - . un représentant du milieu syndical;
 - . un représentant du milieu socio-communautaire;

- . et un représentant des groupes de protection de l'environnement;
- CONSIDÉRANT que la commission doit, dans le délai que fixe la résolution mentionnée à l'article 53.12, tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté; dans le cas où le territoire d'application du plan projeté comprend celui de plusieurs municipalités locales, les deux assemblées doivent se tenir dans le territoire de deux d'entre elles (La commission détermine la date, l'heure et le lieu de chaque assemblée. Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.);
- CONSIDÉRANT qu'au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, un sommaire du projet de plan doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité régionale concernée, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan;

2015-10-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte son projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé (PGMR2).

QUE, conformément à la loi, la Commission de consultation soit formée de:

- . M. Jean-Guy Desrosiers, préfet, M. Claude Doyon, maire de Saint-Fabien-de-Panet, et M. Gaston Caron, représentant de la Ville de Montmagny;
- . M. Jean-Paul Beaumont, représentant du milieu des affaires;
- . M. Rémi Dumais, représentant du milieu syndical (Commission scolaire de la Côte-du-Sud);
- . M. Guy Drouin, représentant du milieu socio-communautaire;
- . M. François Lajoie, représentant des groupes de protection de l'environnement.

QUE la MRC de Montmagny demande que les deux assemblées publiques de consultations soient tenues d'ici au plus tard le 18 mars 2016.

QUE le projet de plan pourra être consulté à la MRC et au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

QUE la résolution d'adoption du projet de PGMR soit transmise à l'adresse courriel du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

5.3.1.2 Programme national de promotion de la politique

- CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT également les objectifs quantitatifs intermédiaires du premier plan d'action du gouvernement québécois qui sont :
 - . Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
 - . Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
 - . Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
 - . Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
 - . Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment;
- CONSIDÉRANT également que les trois enjeux majeurs suivants sont visés :
 - . Mettre un terme au gaspillage des ressources;
 - . Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
 - . Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles;

2015-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny demande à Recyc-Québec de mettre en place

des campagnes provinciales de sensibilisation auprès des citoyens via des capsules télévisuelles en lien avec les actions exigées des municipalités/MRC du Québec, et ce, afin de faciliter les actions à entreprendre et attendues du milieu municipal.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ, à la FQM ainsi qu'au député Norbert Morin pour appui et suivi.

ADOPTÉ

5.3.2 PROGRAMME POUR ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION POUR LIEUX PUBLICS

À SUIVRE SOUS PEU.

5.4 SÉCURITÉ INCENDIE

5.4.1 COOPÉRATION - PROJET

Une rencontre a eu lieu le 8 octobre dernier à ce sujet avec les municipalités du nord.

Pour la prévention, la Ville de Montmagny nous a informés que le préventionniste n'aurait plus de disponibilité pour faire les inspections des risques élevés et très élevés des municipalités.

5.4.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR PARTAGE D'UNE RESSOURCE COMMUNE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE – AVIS DE NON-RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DANS SA FORME ACTUELLE (DEMANDE DE MODIFICATION)

La Ville de Montmagny nous a transmis un avis à l'effet que l'entente actuelle soit modifiée après discussion entre les parties.

5.4.3 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MSP – COMPILATION DES BESOINS EN FORMATION

2015-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny transmette au ministère de la Sécurité publique (MSP) la compilation des demandes de formation prévues par les municipalités de son territoire pour la formation des pompiers des brigades incendie.

ADOPTÉ

5.4.4 UNITÉ D'URGENCE ET UTILISATION POUR TRANSPORT DES POMPIERS

Le coordonnateur est à vérifier les informations requises pour ce dossier suite à la problématique soulevée. À suivre.

5.5 **URLS – PROJET DU LOGICIEL PARC-O-MÈTRE**

Lors de la rencontre des responsables des services/projets de loisirs (actions MADA), l'URLS est venu présenter le logiciel Parc-o-mètre (voir la documentation jointe qui explique plus en détails ce qu'est ce logiciel). Essentiellement, il s'agit d'une solution de gestion des infrastructures de loisirs et récréatives.

L'URLS met à la disposition des MRC le *volet A « Inventaire et caractérisation des équipements »*. La MRC, pour les municipalités, peut également s'abonner au *volet B « Inspection et suivi de gestion »* pour une somme d'environ 450 \$/an (0,02 \$ par habitants).

Ce projet sera présenté aux directeurs généraux des municipalités locales pour discussion et information lors d'une prochaine rencontre.

5.6 **TARIFS POUR DES CARTES ET AUTRES EXTRACTIONS NON STANDARDS**

- CONSIDÉRANT que certains tarifs ne sont pas prévus par la loi pour des demandes cartographiques;
- CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent d'établir certains frais pour des demandes cartographiques;
- CONSIDÉRANT que certaines vérifications ont été faites dans d'autres MRC afin de connaître les tarifs établis;

2015-10-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les frais suivants soient exigés pour les demandes cartographiques :

- **Format papier**
Tarification : 0.005 \$/pouce carré;
Taux horaire : 30 \$/heure.
- **Format numérique**
Type de demandes : Shapefile du cadastre, d'unités d'évaluation, BDTQ, données du schéma pour des firmes d'ingénieurs, de consultants : 10 \$ du fichier numérique (shapefile, dxf, MDB, GDB, etc.);
Taux horaire : 30 \$/heure.

QUE ce soit sans frais pour les projets de développement reliés avec les municipalités (mandats à des firmes ou des consultants pour, par exemple : prolongement de réseaux d'aqueduc, projets de parc, étude environnementale, etc.) ou demandés par les municipalités directement.

ADOPTÉ

**5.7 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES -
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD**

- CONSIDÉRANT la vente pour taxes du 10 juin 2010;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu de retrait dans l'année qui a suivi la vente;
- CONSIDÉRANT la demande de l'adjudicataire d'obtenir un acte de vente finale;

2015-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny, l'acte de vente finale à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard et les documents prévus en vertu des articles 1044 et suivants du Code municipal relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION :

Une bande de terrain de VINGT-QUATRE PIEDS (24') de largeur sur une profondeur de MILLES PIEDS (1 000') courant du chemin public au sud jusqu'au lac creusé par Monsieur Bertrand à peu près à mille pieds au nord du chemin public, cette bande de terrain devant servir de chemin privé et étant prise à même le lot QUARANTE-SEPT (Ptie 47) du Rang SEPT (Rg. VII) du canton TALON, le long de la ligne séparative des lots QUARANTE-SIX ET QUARANTE-SEPT (46 & 47) du Rang SEPT (Rg. VII) du canton TALON.

ADOPTÉ

**5.8 PROJET D'ACHAT REGROUPE POUR LA RÉALISATION
D'ORTHOPHOTOS**

- CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est l'organisme porteur du projet de prise de photographies aériennes numériques (inventaire décennal 2015);
- CONSIDÉRANT que le territoire visé par ce projet concerne cinq régions administratives et 23 MRC pour une superficie estimée à 40 809 km²;
- CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition est estimé à environ 37 800 \$ plus taxes pour tout le territoire de Chaudière-Appalaches et si toutes les MRC participent, soit dix au total, c'est 3 780 \$ plus taxes (prix estimé incluant les frais de gestion);
- CONSIDÉRANT que la Ville de Lévis s'est offerte pour être le gestionnaire pour la région (à confirmer officiellement);

2015-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme son intérêt à faire partie du projet « *Prise de photographies aériennes numériques – Inventaire forestier décennal 2015* » initié par le MFFP, et ce, en partenariat avec les autres MRC participantes de Chaudière-Appalaches (actuellement sept sur dix ont confirmé leur intention).

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 OLÉODUC ÉNERGIE EST

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a formulé une vingtaine de préoccupations à la compagnie TransCanada et que celle-ci a répondu par des références à des extraits du document déposé à l'ONÉ;
- CONSIDÉRANT que les informations fournies par TransCanada portent sur des aspects techniques qui méritent une étude approfondie et concertée;
- CONSIDÉRANT que les MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup ont convenu de procéder à un mémoire commun sur le projet afin de faire des représentations à l'ONÉ;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny veut obtenir des engagements fermes et vérifiables de la part de TransCanada avant et pendant les opérations du pipeline;

2015-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande aux MRC partenaires de débiter les rencontres visant à produire un mémoire sur le projet Énergie Est.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL

Le coordonnateur informe les membres du conseil que sept à huit projets seront étudiés lors de la prochaine rencontre du Comité de suivi du Pacte rural qui se tiendra avant la réunion du mercredi 25 novembre 2015.

Le responsable de l'analyse des projets de Pacte rural fera parvenir aux membres les avis de convocation dans les prochains jours.

6.3 AVIS DE CONFORMITÉ

6.3.1 ISLE-AUX-GRUES

CONSIDÉRANT le projet de modification de la réglementation d'urbanisme proposé par la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et appuyé par le Comité consultatif agricole de la MRC de Montmagny;

2015-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues pour la modification à sa réglementation d'urbanisme portant le numéro 2015-09-117 et traitant des usages conditionnels autorisés et des zones admissibles.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité du règlement au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements en vigueur sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3.2 VILLE DE MONTMAGNY - CcM-13

2015-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LISETTE V.-PAINCHAUD
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification de sa réglementation d'urbanisme visant à exclure spécifiquement des usages des groupes « commerce ou service de voisinage » ou « équipement public communautaire » à même la zone CcM-13.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité du règlement au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements en vigueur sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3.3 VILLE DE MONTMAGNY

2015-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification de sa réglementation d'urbanisme visant à encadrer l'exploitation de commerces temporaires sur son territoire.

QUE la MRC de Montmagny reconnaît la conformité du règlement au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements en vigueur sur le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3.4 VILLE DE MONTMAGNY - EXCLUSION ZONE AGRICOLE

- CONSIDÉRANT que lors des discussions sur l'agrandissement des périmètres d'urbanisation, la MRC de Montmagny s'est entendu avec les représentants de l'UPA de la MRC de Montmagny afin de procéder à des demandes d'exclusion pour des fins commerciales au nord de la Route 132 que lorsqu'un besoin le justifiera;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny demande une exclusion du territoire agricole d'une portion de terrain située derrière le Concessionnaire automobile Ford pour des fins d'agrandissement nécessaire d'un commerce existant;
- CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au schéma d'aménagement et aux divers documents de planification de la MRC de Montmagny;

2015-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ville de Montmagny qui correspond à une superficie de 2145,45 m² à même le lot 4 598 472 du cadastre du Québec pour des fins d'agrandissement d'un commerce existant au nord de la Route 132.

ADOPTÉ

6.4 **RAPPORT DE LA RENCONTRE AVEC L'UPA**

Le coordonnateur à l'aménagement fait une courte présentation des sujets abordés lors du congrès du Syndicat de base de l'UPA de la MRC de Montmagny.

Suite à cette présentation les membres de l'UPA présents ont formulé l'intérêt de participer, via le Comité consultatif agricole, à l'étude des règlements et des procédures concernant :

- . La création de nouvelles superficies agricoles;
- . Les procédures d'intervention dans les cours d'eau;
- . La définition éventuelle des secteurs agroforestiers où il y aura possibilité de construire une résidence par lot.

6.5 **RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT D'EAU**

Suite à des formations sur de nouvelles normes gouvernementales, la MRC a recommandé l'adoption d'un règlement sur le prélèvement de l'eau (ex. : puits artésiens). Aucun texte de base n'était proposé par le ministère et les MRC devaient adopter des règlements rapidement.

Suite à des conversations avec des procureurs et des professionnels du domaine, quelques ajustements devraient être apportés au texte du règlement.

2015-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à la reformulation du règlement sur le prélèvement de l'eau suite à une analyse du texte par un aviseur légal.

ADOPTÉ

6.6 TOURISME MONTMAGNY ET LES ÎLES ET PARC DES APPALACHES

Liste des projets en cours sur le plan touristique :

- . Centre des migrations vs stratégie maritime (Montmagny);
- . Développement de produits à base de pommes (Cap-Saint-Ignace);
- . Sentier Monk (Notre-Dame-du-Rosaire);
- . Luge à Grande Coulée (Saint-Paul-de-Montminy);
- . Chemin de Saint-Rémi (Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Apolline-de-Patton);
- . Concertation Berthier-sur-Mer (parc fluvial et dragage);
- . Rencontre des intervenants - Bilan de saison;
- . Planification 2016.

6.7 PROJETS RÉGIONAUX

6.7.1 PARC LINÉAIRE MONK

Le coordonnateur à l'aménagement présente le contenu du rapport annuel prévu à l'entente MRC-MTQ pour le bail du Parc linéaire Monk.

En résumé, on y fait mention des ouvrages d'entretien réalisés par les deux principaux utilisateurs (quad et motoneige) et du projet à venir d'une piste multifonctionnelle (marche et vélo) à même l'emprise qui serait parallèle au tronçon aménagé. Ce projet est situé à l'ouest du village de Notre-Dame-du-Rosaire jusqu'à la Rivière Alick.

2015-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE faire parvenir le rapport annuel prévu au bail de location de l'emprise ferroviaire désaffectée Monk au MTQ comprenant l'information sur le projet de sentier parallèle prévu à l'origine du projet.

ADOPTÉ

6.7.2 AUTRES

RCI – Protection des boisés privés

Il faudra réactiver la démarche visant la modification du RCI sur la protection des boisés privés.

À date :

Le Comité MRC – Représentants de Sainte-Apolline-de-Patton a échangé sur ses positions, ce qui a amené une meilleure compréhension de part et d'autre.

Au cours du prochain mois :

Rédaction suite aux discussions.
Présentation aux citoyens avant l'adoption du RCI par la MRC (présentations prévues d'ici la fin de l'année).

6.8 DEMANDE D'APPUI – PROJET DE CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEU HUMIDE EN FORÊT PRIVÉE DANS LA MRC DE MONTMAGNY 2016-2017

2015-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON
APPUYÉ PAR : MME SUZANNE VOCAL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le Comité de bassin versant de la Côte-du-Sud dans son projet de rencontres de propriétaires soucieux de maintenir sur une base volontaire, des écosystèmes naturels en milieu humide.

QUE la MRC de Montmagny appuiera l'organisme par un soutien technique dans la réalisation de son projet.

ADOPTÉ

6.9 PROJET DE CARACTÉRISATION ET DE STABILISATION DES RIVES À MONTMAGNY

2015-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire dans son projet de caractérisation biophysique et de restauration du haut marais à scirpe de Montmagny déposé dans le cadre du Programme Interactions Communautaires.

QUE la contribution de la MRC de Montmagny en ressources techniques et professionnelles dans ce projet est évaluée à 6 000 \$ sur trois ans (partage d'expertise, matériel cartographique et photographies aériennes, participation aux rencontres, relecture de documents et prêt de salles pour des soirées d'information).

ADOPTÉ

6.10 INSTALLATIONS SEPTIQUES

Considérant que les informations obtenues au sujet du suivi réalisé lors des travaux de mise en terre des installations dans la MRC de Bellechasse étaient contradictoires, une vérification sera faite directement par la directrice générale sur le sujet.

Il demeure que sous peu, une nouvelle réglementation provinciale obligera un suivi plus formel des travaux.

7. CORRESPONDANCE

7.1 COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES ARCHÉOLOGUES DU QUÉBEC

- CONSIDÉRANT que le 35^e Colloque annuel de l'AAQ se tiendra à Montmagny du 28 avril au 1^{er} mai 2016;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny supporte ce genre d'événements pour les retombées économiques, mais également pour la promotion du milieu;

2015-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise l'Association des archéologues du Québec qu'elle contribuera à l'événement pour une somme de 500 \$.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2015

2015-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de septembre 2015 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1500479	2 793.69	Bureautique Côte-Sud enr.
C1500480	390.91	Fédération québécoise des municipalités
C1500481	735.85	Journal L'Oie blanche
C1500482	2 053.45	Bernier Imprimeurs inc.
C1500483	55.01	Société canadienne des postes
C1500484	2 000.00	Ministre des finances du Québec
C1500485	400.00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1500486	400.00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C1500487	2 400.00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C1500488	20.00	Chambre de commerce de Montmagny
C1500489	349.52	Impression Rive-Sud
C1500490	3 000.00	Centre de plein air Ste-Apolline
C1500491	672.60	Association des aménagistes rég. du Québec
C1500492	300.08	Conseil de la culture rég. Québec
C1500493	46.83	Bistro Lafontaine
C1500494	36.41	Constructo Sé@o
C1500495	69.05	Michel Proulx – La Clef de sol
C1500496	1 149.75	Qualité Construction (CDN) Itée
C1500497	1 026.47	Barreau du Québec
C1500498	232.25	Vitrierie L.C. inc.
C1500499	11 161.01	Société de dévelop. économique de Montmagny
C1500500	150.00	Fondation Jeunesse de la Côte-du-Sud
C1500501	158 952.94	Campor Environnement
C1500502	207.22	Québec linge, service d'uniformes
C1500503	275.95	Les alarmes Clément Pelletier inc.
C1500504	259.61	Laurentide Re/Sources inc.

C1500505	86.23	MDM Publicité
C1500506	620.87	Réseau québécois des CFER
C1500507	3 955.14	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1500508	373.67	Maheu & Maheu
C1500509	6 454.46	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1500510	198.29	Protection incendie Viking inc.
C1500511	72.00	Distribution Vithemon
C1500512	103.48	Promotel
C1500513	31.62	Numérique.ca
C1500514	89.72	Coop de services à domicile
C1500515	105.21	Construction Pierre Ouellet inc.
C1500516	109.94	Gestion d'entretien MB
C1500517	145.85	Café 7 étoiles
C1500518	1 454.90	Les Croisières AML inc.
C1500519	207.00	Lemay, Diane
C1500520	172.46	Têtu, Germain, agronome
C1500521	50.00	Messervier, Gabriel
C1500522	500.00	Club Magny-Gym inc.
C1500523	858.59	Infodimanche
C1500524	4 000.00	Coopérative des travailleuses
C1500525	1 454.44	GHD Consultants Itée

SOUS-TOTAL 210 182.47 \$

L1500161	86.18	Télu Québec
L1500162	747.81	Télu Québec
L1500163	218.23	Télu Québec
L1500164	86.24	Télu Québec
L1500165	31.85	Télu Mobilité
L1500166	45.42	Télu Mobilité
L1500167	2 485.50	Visa
L1500168	148.37	Visa
L1500169	5 937.49	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L1500170	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1500171	126.42	Groupe Négotel inc.
L1500172	58.77	Bell
L1500173	115.50	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
L1500174	86.24	Télu Québec
L1500175	13 837.18	Revenu Canada
L1500176	894.55	Revenu Canada
L1500177	34 562.41	Ministre du Revenu du Québec
L1500178	1 995.32	Desjardins sécurité financière
L1500179	487.49	Télu Mobilité
L1500180	3 862.68	Hydro-Québec
L1500181	1 604.28	Hydro-Québec
L1500182	167.16	Visa
L1500183	656.23	Visa
L1500184	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
L1500185	4 744.36	Industrielle-Alliance assurance

SOUS-TOTAL 73 056.86 \$

P1500020	172.46	Corporation informatique Bellechasse
P1500021	959.47	Cytech Corbin
P1500022	19 013.13	Les Concassés du Cap inc.
P1500023	1 441.79	Gestion Transicio/M.L. Pineault
P1500024	80 000.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
P1500025	1 529.17	Archambault inspection inc.

SOUS-TOTAL 103 116.02 \$

TOTAL 386 355.35 \$

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 386 355.35 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 7 OCTOBRE 2015

Voir le document joint.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2015-10-21

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h20.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

